

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, 02/09/2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau ainsi qu'aux mesures décidées par le préfet de la Dordogne, pour le bassin Dronne aval, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 02 septembre 2020, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	alerte renforcée été volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)
SAINTONGE	Boutonne Gères-Deville	alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)

Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures nouvelles à compter du vendredi 04 septembre 2020, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
DORDOGNE	Dronne aval	Levée d'alerte été

Mesures reconduites :

	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
SAINTONGE	Seudre Charente aval Bruant	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 19 août 2020
SAINTONGE	Marais Nord de Rochefort Marais Sud de Rochefort	alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives : Interdiction d'irriguer : - tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte)	mercredi 12 août 2020

**Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
COGEST'EAU	Né	CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	mardi 04 août 2020,
	Aume Couture	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % + mesures préventive Interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet 2020
EPMP	Mignon MP7	Mesure exceptionnelle de coupure Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Jeudi 20 août 2020
	Bassin du Curé Sèvre MP 6 Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4 (pour les prélèvements superficiels)	Alerte d'été Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 03 août 2020

**Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

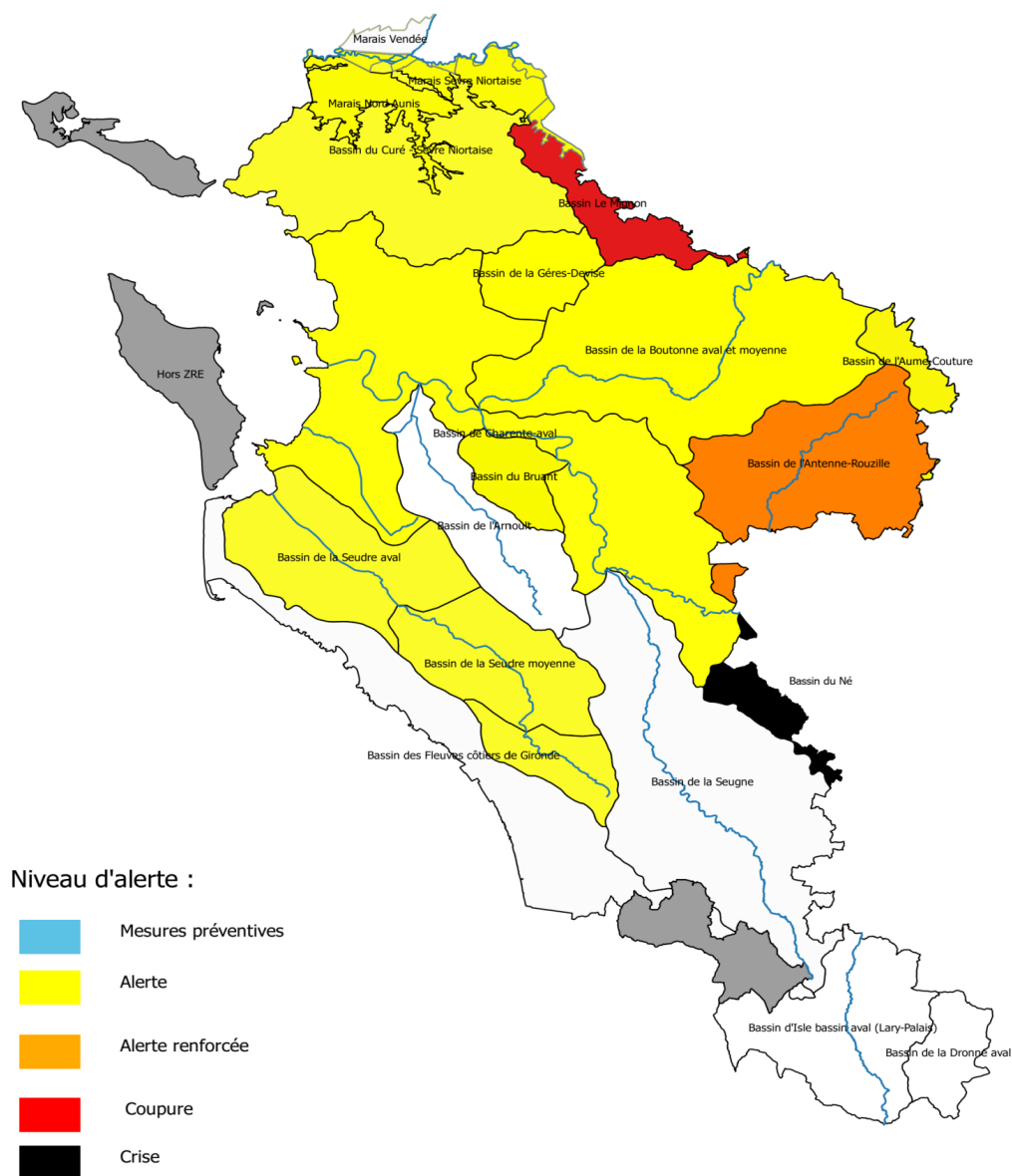
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 4 septembre 2020



**Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1